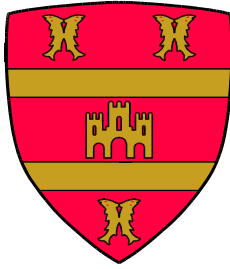


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-sept mai, à dix-neuf heures trente-cinq minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur BURNEL Sébastien

Présents : Monsieur BRIENS Eric, Monsieur LACOLLEY Daniel, Madame HAIRON Josiane, Madame RIES Stéphanie, Monsieur GALLUET Bruno, Madame LEJOLLY Annie, Madame MAUGER Sylvie, Madame LANGREZ Catherine, Madame SOURD Annie, Monsieur BURNEL Sébastien, Monsieur OHEIX Yoann, Madame LELUBEZ Marlène, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Madame TRAVERT Dominique.

Pouvoirs : Madame LEVOYER Thérèse à Madame RIES Stéphanie, Monsieur HAVARD Georges à Monsieur LACOLLEY Daniel, Monsieur ROUXEL Dominique à Monsieur BRIENS Eric

Absent : Monsieur LELANDAIS Guillaume,

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18 (15+3)
Date de la convocation : jeudi 20 mai 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en hommage à Stéphanie MONFERMÉ, 48 ans, policière victime du terrorisme, assassinée le vendredi 23 avril 2021 sur son lieu de service au Commissariat de Rambouillet, et à Eric MASSON, 36 ans, policier tué en service le mercredi 05 mai 2021 à Avignon.

Avant de commencer la réunion, Monsieur BRIENS présente à l'Assemblée Madame Laurence MABIRE, attachée territoriale principale, retenue pour assurer les fonctions de Secrétaire Générale en remplacement de Monsieur LEPOITTEVIN, qui fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le maire sollicite du Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, savoir : « E.D.F. – Projet HERCULE - Motion ». Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 15 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire – Article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises selon les délégations accordées au titre de l'article L.2122-22 du CGCT :

- renonciation du 16 avril 2021 au droit de préemption sur la parcelle n° 441 de la section E, 2 Rue de l'Avenir, cédée par Monsieur David FLEURY,
- renonciation du 27 avril 2021 au droit de préemption sur la parcelle n° 57 de la section AO, Place Ernest Legrand, cédée par la SCI du 15 juin,
- renonciation du 27 avril 2021 au droit de préemption sur la parcelle n° 344 de la section AO, Rue Bottin Desylles, cédée par Monsieur David DAGLISH,,
- renonciation du 27 avril 2021 au droit de préemption sur les parcelles n° 299 et 300 de la section AO, 52 Rue Bottin Désylles, cédée par les consorts MARAIS,
- décision du 04 mai 2021 décidant de retenir l'entreprise COLAS-MESLIN pour des travaux de voirie Route de l'Abbaye, pour un montant HT de 6.855,10 euros,
- décision du 06 mai 2021 décidant de retenir l'entreprise CAPSYS pour la location d'un terminal de paiement au service A.S.H. pour une durée de quatre ans, pour un loyer mensuel HT de 68,00 euros,
- renonciation du 18 mai 2021 au droit de préemption sur la parcelle n° 609 de la section A, Le Haut d'Auréville, cédée par Madame ROQUE Chantal,
- renonciation du 21 mai 2021 au droit de préemption sur les parcelles n° 636 et 637 de la section A, Le Haut d'Auréville, cédée par les consorts BOISSET,
- renonciation du 25 mai 2021 au droit de préemption sur la parcelle n° 56 de la section AO, 6 Place Ernest Legrand, cédée par Madame JOUANNEAU Florence.

3. Budget 2021 – Cession de matériels

Monsieur LACOLLEY fait part au Conseil Municipal de la consultation lancée en vue du remplacement de la tondeuse frontale, qui a permis de retenir l'entreprise MELAIN Motoculture. Dans son estimation, cette entreprise proposait la reprise de la tondeuse à remplacer ISEKI SF370 n° de série 100276 et son plateau de coupe ISEKI SF352 n° de série 100595 pour la somme totale de 9000 euros.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De la désaffectation de ce véhicule et de son complément, et de leur sortie de l'inventaire,
- De les céder à l'Entreprise MELAIN-Motoculture pour la somme totale de 9.000 euros, leur état étant connu,
- D'autoriser le Maire à procéder à ces opérations.

4. Budget 2021 – Emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lancé la procédure de consultation pour l'emprunt prévu au budget général 2021. Toutes les banques consultées n'ont pas répondu à ce jour ; en conséquence il est proposé de surseoir à toute décision pour l'instant.

5. Budget 2021 – Covid 19 – Tarifs des occupations du domaine

public (terrasses)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'autorisation d'occupation du domaine public a été renouvelée à certains commerçants, voire étendue, dans le cadre de la reprise des activités suite aux restrictions liées à la Covid-19. D'ailleurs, les extensions accordées ne le sont que pour l'année 2021 afin d'aider à la reprise d'activités des commerçants qui avaient été pénalisés.

Selon la même philosophie, il propose au Conseil Municipal de renoncer à la perception des redevances associées.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De renoncer à la perception du droit d'occupation du domaine public pour l'année 2021,
- De confirmer la possibilité d'étendre la surface du domaine public mis à disposition jusqu'au 15 septembre 2021, sous réserve des mesures de sécurité (possibilités de circulation des piétons et des véhicules).

Ces dispositions ne sont applicables que pour l'année 2021.

6. Budget 2021 – Adhésion FAJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le renouvellement pour l'année 2021 de l'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Le montant de l'adhésion pour cette année est de 491,97 euros (soit 0,23 x 2139).

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2021.

7. Programme voirie 2021 – Choix de l'entreprise et plan de financement

Monsieur le Maire informe de la procédure menée pour les travaux d'investissement au titre du programme voirie 2021. Ce programme porte sur la Croix Jamot, la Charrière, Auréville, Route de la Demouserie, Route de la Duboiserie.

Puis il informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 mai dernier. Trois offres ont été reçues. Après avoir pris connaissance des éléments techniques de chacune des offres, son choix s'est porté sur la Société Eurovia pour ces prestations.

Puis il propose le plan de financement suivant (H.T.) :

Dépenses :

. études et A.M.O.	9.428,55 euros,
. travaux	129.642,58 euros,

Recettes :

. subvention Etat DETR	27.814,23 euros,
. autofinancement	111.256,90 euros.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, soit la Société EUROVIA pour un montant H.T. de 129.642,58 euros,
- adopte le plan de financement présenté,
- autorise le Maire à solliciter la subvention DETR,
- et autorise le Maire à la signature du marché avec cette société, et toutes pièces annexes.

8. Personnel – Recrutement Secrétaire générale – Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure mise en place en vue du recrutement du remplaçant du Secrétaire Général. La procédure menée a permis d'envisager le recrutement d'une attachée principale, actuellement en fonction à la Communauté d'agglomération le Cotentin, qui devrait prendre ses nouvelles fonctions à compter du 1^{er} juin (période de tuilage d'un mois). Toutefois, il convient de prendre en compte le compte épargne temps de la personne recrutée, son reliquat de congés payés, les besoins de son ancien employeur dans l'attente de son remplacement. Un projet de convention a été reçu ce jour conforme à la situation et aux attentes.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la procédure conduite pour la préservation des intérêts de chacun et autorise le Maire à procéder à la signature de la convention.

9. Villes en scène – Covid 19 - Minoration de facturation

Madame RIES informe le Conseil Municipal que les spectacles Villes en Scène doivent faire l'objet de contrats ou de conventions préalablement à la tenue des spectacles : une convention avec le Département pour l'adhésion au principe Villes en Scène et sur l'organisation générale, et une convention avec chaque groupe ou artiste pour un spectacle donné. Ces contrats sont en place largement à l'avance afin de fixer les calendriers et retenir les artistes.

En raison des risques liés à la Covid-19, les règles sanitaires peuvent conduire à l'annulation des spectacles. Le Département a décidé que les artistes seraient indemnisés à hauteur de 50 % du montant prévu du cachet, payés par la Commune avec remboursement de 50 % par le Département. Le Département prend donc en charge la moitié de l'indemnité versée aux artistes. Cette décision n'a pas été actée dans les diverses conventions par la Commune.

Aussi, le paiement à hauteur de 50 % de la représentation Rose d'Avril qui a été annulée a été refusé par la Trésorerie en raison de cette absence.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à régler à AVISCENE cette facture à hauteur de 50 % du montant prévu au contrat, soit un montant TTC de 1062.35 euros, avec un remboursement attendu du Département de 531,17 euros.

10. E.D.F. – Projet HERCULE - Motion

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet HERCULE conduit par E.D.F. visant à la réorganisation de cette entreprise d'Etat, qui suscite de vives réactions.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait part de ses craintes quant au devenir du service public de l'énergie,
- appelle le Président de la République à renoncer au projet HERCULE. Un courrier sera fait en ce sens.

11. Questions diverses

Néant.

Informations

- Information travaux : une information est donnée sur l'avancement des chantiers : tribunes du stade, courts de tennis, autel de l'Eglise, hall d'entrée de la Mairie, jardin du Musée et mur de la Résidence Autonomie, ponton d'embarquement du canoë-kayak, tour des prisons, poteau d'incendie à Selsoif, voiries, cinéma, trottoir au collège de l'Abbaye, vidéo-protection, salle Jean Launay, signature de la convention Petites Villes de Demain,
- Mobilier urbain – emplacement des bancs : Madame VASSELIN indique qu'il est difficile de trouver des emplacements. En effet, des bancs sont déjà en place. La pose sur des emplacements complémentaires ne peut se faire à des endroits potentiellement adaptés (largeur de trottoirs),
- Elections départementales – Présentation de programme : à la demande d'un binôme qui souhaitait rencontrer les membres du Conseil Municipal, il leur est proposé de transmettre leur adresse mail afin d'être invités à une réunion. Personne n'est intéressé,
- Développement de la fibre optique : une rencontre a eu lieu le 21 avec la société CIRCET, chargée d'une étude qui doit être remise au plus tard en décembre. Des points qui paraissent stratégiques ont été omis dans le dossier de présentation ; ils ont été signalés,
- Maison d'Assistants Maternels : des assistantes maternelles qui souhaitent travailler en structure ont été reçues le 22 mai. Elles souhaitent la mise à disposition d'une maison. Madame VASSELIN signale la difficulté pour des personnes qui travaillent en horaires décalés de trouver un mode de garde, et que les horaires de garde ne sont pas souvent adaptés aux besoins,
- Fête foraine Saint-Clair : de fortes sollicitations des industriels forains se font jour pour l'organisation de la fête foraine les 12 et 13 juin. Un courrier a été préparé à leur intention donnant un avis favorable sous leur organisation et responsabilité, tenant compte des mesures Vigipirate et sanitaires. Une copie a été adressée à la Préfecture et à la Gendarmerie. Un rendez-vous est envisagé afin d'en fixer les modalités.

Tour de table

- Madame VASSELIN demande si l'association Plaisir d'être ensemble peut se réunir dans les locaux de la Résidence Autonomie, comme elle le faisait auparavant. Monsieur LACOLLEY répond qu'effectivement il est difficile de connaître les règles, et qu'actuellement les réunions à la R.A. sont limitées à 9 personnes,
- Madame TRAVERS pose la question de la reprise d'activités par le Comité Saint-Clair : feu d'artifice, vide-greniers ... La aussi, la réponse ne peut être nette. Messieurs BRIENS et LACOLLEY invitent les associations à déposer un dossier de manifestation auprès de la Préfecture.

La prochaine réunion est prévue le 24 juin 2021 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.